



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 30 avril 2026 à 20h15 à la Halle Polyvalente

FORMULE D'AUTORISATION

Vu le préavis 119-2026 de la Municipalité en date du 9 mars 2026 ;
Oùï le rapport de la commission des finances ;
Considérant que ce projet a été porté à l'ordre du jour au point 11 ;

Concernant **le règlement communal relatif à l'utilisation des caméras de vidéosurveillance**

Décide

1. D'abroger le règlement communal relatif à l'utilisation des caméras de vidéosurveillance adopté le 12 avril 2016 ;
2. D'adopter le règlement communal relatif à l'utilisation des caméras de vidéosurveillance tel que présenté en annexe ;
3. De charger la Municipalité de fixer la date d'entrée en vigueur du règlement et d'en assurer la diffusion à la population ;
4. De mandater la Municipalité pour mettre en œuvre toute mesure d'information, de sensibilisation et de contrôle nécessaire à la bonne application des nouvelles dispositions.

Le préavis 119-2026 est à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance du Conseil Communal à Cudrefin, le 30 avril 2026.

Le Vice-Président

La Secrétaire

Alain Bonny

Melinda Beck